

## **RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉCRITURE SUR LE THÈME « MAMAN recto-verso »**

### **Article 1: Objet du concours**

---

L'Espace Culturel E.Leclerc de Niort, organise conjointement avec Franck Ayroles, artiste, un concours d'écriture destiné à recueillir des textes sur le thème: Maman Recto Verso. Les textes sélectionnés par un jury seront publiés dans un ouvrage d'Art, consacré à l'œuvre de l'artiste, Franck Ayroles.

Les écrits pourront prendre la forme de poèmes, de témoignages, d'histoires, etc.

### **Article 2: Éligibilité des candidats**

---

L'opération est ouverte à toute personne (majeure ou mineure), groupe de personnes, associations...

### **Article 3: Modalités d'inscription et conditions de dépôt du dossier**

---

Le dossier d'inscription est disponible sur les sites:

**[www.e.leclerc/e/concours-maman-recto-verso](http://www.e.leclerc/e/concours-maman-recto-verso)** et **[www.ayrolesfranck.com](http://www.ayrolesfranck.com)**

ou sur simple demande adressée par courrier électronique à:

**[concours.maman@scachap.fr](mailto:concours.maman@scachap.fr)**

ou par courrier postal à:

**Espace Culturel E.Leclerc Niort  
Concours D'écriture « Maman recto-verso »  
37 rue Jean Couzinet  
79000 Niort**

Il figure en annexe le présent règlement.

Les inscriptions sont gratuites. Elles doivent être adressées avant le 8 mai 2021 par mail à:

**[concours.maman@scachap.fr](mailto:concours.maman@scachap.fr)**

Ou par voie postale (avant minuit - cachet de la Poste faisant foi) à:

**Espace Culturel E.Leclerc Niort  
Concours D'écriture « Maman recto-verso »  
37 rue Jean Couzinet  
79000 Niort**

### **Article 4: Constitution technique du dossier d'inscription**

---

Le dossier devra se présenter sous la forme d'un document de présentation dactylographié.

Il devra contenir obligatoirement:

- La fiche d'inscription complétée (annexe 1 du règlement);
- La déclaration sur l'honneur de la personne/ou du responsable légal du groupe comme auteur unique ou collectif du texte, dûment remplie (annexe 2 du règlement) ;
- L'autorisation parentale pour les mineurs (annexe 3 du règlement) ;
- La fiche de cession de droits de propriété intellectuelle (annexe 4 du règlement) ;
- La rédaction du texte dactylographié.

Le dossier ne sera étudié que dans la mesure où il est reçu complet. La candidature devra faire l'objet d'un envoi unique. Aucune pièce supplémentaire ne pourra être ajoutés sauf demande expresse du jury.

#### **Article 5 : Critères de sélection**

---

Pour être retenus, les textes devront répondre aux critères suivant, définis par l'artiste, Franck Ayroles :

- Thème du concours : « Maman recto-verso »
- Texte dactylographié d'une page recto
- Format A4 (21x29,7 cm).

#### **Article 6 : Sélection des textes**

---

Une fois les dossiers reçus, un numéro d'enregistrement sera attribué à chaque texte afin de préserver l'anonymat, et d'être transmis au jury qui sélectionnera les 50 textes retenus. Seuls les gagnants seront informés. La liste de ces gagnants sera disponible sur les sites:

**[www.e.leclerc/e/concours-maman-recto-verso](http://www.e.leclerc/e/concours-maman-recto-verso) et [www.ayrolesfranck.com](http://www.ayrolesfranck.com)**

Le choix du jury ne pourra en aucun cas être contesté ni remis en cause par les participants.

#### **Article 7 : Propriété des textes**

---

Chaque auteur présentera un seul texte qui n'aura fait l'objet d'aucune parution ni édition au préalable.

Le candidat s'engage à garantir l'originalité du texte qu'il présente, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourrait lui être reproché et il en supporterait seul toutes les conséquences.

L'auteur cède gratuitement et définitivement le texte à L'Espace Culturel E.Leclerc Niort ainsi que les droits de reproduction et de représentation.

#### **Article 8 : Déroulement du concours**

---

Du 8 mars au 8 mai 2021 réception des candidatures

Juin : réunion de délibération du jury (choix des textes)

Novembre : publication de l'ouvrage intitulé : Maman recto-verso

#### **Article 9 : Récompense**

---

Les textes sélectionnés par le jury seront publiés ainsi que l'identité de l'auteur dans l'ouvrage « Maman Recto Verso », le refus de la clause de parution ou d'identité entraînera la suppression du texte dans ce livre.

#### **Article 10 : Obligations des candidats et les lauréats**

---

L'auteur autorise par avance les organisateurs à utiliser son texte, son identité dans le cadre des actions de communication liées au concours d'écriture et à la publication de l'ouvrage, sans pouvoir prétendre à aucun droit ni indemnité quels qu'ils soient.

#### **Article 11 : confidentialité**

---

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers dans le cadre du concours d'écriture s'engagent à ne pas divulguer d'informations devant rester confidentielles.

#### **Article 12 : Renseignement**

---

Le règlement et le dossier d'inscription sont disponibles sur les sites:

**[www.e.leclerc/e/concours-maman-recto-verso](http://www.e.leclerc/e/concours-maman-recto-verso) et [www.ayrolesfranck.com](http://www.ayrolesfranck.com)**

pendant la période d'ouverture du concours.

#### **Article 13 : Modification du règlement**

---

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les dispositions. Le règlement peut-être modifié à tout moment.

Les éventuelles modifications du règlement et notamment du calendrier de dépôt des dossiers seront portées à la connaissance des candidats sur les sites:

**[www.e.leclerc/e/concours-maman-recto-verso](http://www.e.leclerc/e/concours-maman-recto-verso) et [www.ayrolesfranck.com](http://www.ayrolesfranck.com)**

#### **Article 14 : Annulation du concours**

---

Dans l'hypothèse où le concours d'écriture serait interrompu pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, l'opération sera annulée de plein droit sans formalité judiciaire et sans mise en demeure.

Les organisateurs seront alors dégagés de leurs obligations sans qu'aucun remboursement ni indemnités ne soient dus aux auteurs des textes, ceux-ci conserveront alors leurs droits d'auteur.

Sont jointes au présent règlement les modèles des annexes 1,2,3,4.